



LE DEVOIR

Le plan climat vise la moitié de sa cible Québec pourrait devoir acheter des crédits pour les millions de tonnes en sus

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC-2020) que Québec s'apprete à dévoiler dans quelques jours prévoit un ensemble de mesures qui réduiraient de 6 millions de tonnes (Mt) les émissions québé-

coises sur les 11 Mt qu'il lui faudra retrancher d'ici 2020 par rapport au niveau d'aujourd'hui.

Selon la version récente mais non définitive de ce plan, obtenue par *Le Devoir* de source gouvernementale, les mesures choisies jusqu'à tout récemment concentrent l'essentiel des réductions planifiées dans les secteurs des trans-

ports, de l'industrie et des bâtiments. D'autres secteurs, comme l'agriculture, les déchets et la production d'électricité seront aussi mis à contribution de façon importante.

Parmi les mesures innovatrices de ce plan on retrouve la mise en place d'un système de redevances-remises (bonus-malus) applicable à

l'achat ou à l'immatriculation des nouveaux véhicules. Un tel système soutient financièrement les acheteurs de voitures moins énergivores grâce aux surtaxes imposées aux acheteurs véhicules dont les émissions de gaz à effet de

VOIR PAGE A 10 : CLIMAT



La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, à son arrivée à l'édifice de la Banque Nationale, où se déroulent les négociations avec les étudiants.

Négociations dans l'impasse à Québec

Les étudiants menacent de se retirer

ANTOINE ROBITAILLE

Correspondant parlementaire à Québec

Les négociations «de la dernière chance» à Québec sont dans une impasse entre le gouvernement Charest et les associations étudiantes depuis le début soirée hier. Les associations n'excluent même pas de quitter la table ce matin. Au moment d'écrire ces lignes, les parties discutaient toujours, mais les deux se disaient respectivement en attente d'une contre-offre de la part de l'autre, ce qui traduisait une «confusion de la situation», a dit une source proche des négociations.

« C'est un moment difficile, honnêtement, on traverse un moment difficile », a admis la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, vers 20 h, après la pause du souper. « Je ne cache pas qu'on a un enjeu et un défi de taille », a-t-elle dit. La ministre a expliqué qu'après avoir rejeté, mardi après-midi, la première offre du gouvernement — qui consistait à réduire l'ampleur de la hausse prévue (de 1778 \$ sur sept ans) d'un montant de 35 \$ par année — les étudiants ont déposé une première contre-offre qui respectait les « paramètres » du gouvernement; à la surprise de celui-ci, a-t-on raconté. Hier matin d'ailleurs, le ministre des Fi-

VOIR PAGE A 10 : IMPASSE

Lire aussi : La chronique de Michel David: L'œuf de Colomb Page A 3

AUJOURD'HUI



Actualités · Nouvelle charge anti-syndicale de Régis Labeaume. Le maire réclame le droit au lockout et à la sous-traitance. Page A 4

Le Monde · La chronique de Claude Lévesque: L'incurie romaine. Page B 7



Avis légaux..... B 5
Décès..... B 4
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

Chroniques de morts annoncées

L'exposition *À la vie à la mort*, ou voir la mort en face

ISABELLE PARÉ

Voir la mort en face. Ultime tabou s'il en est. À quoi ressemblerions nous une fois morts? Qui ne s'est pas posé déjà la question, qui ne s'est jamais imaginé étendu sur un lit funeste, ou en train de ronger les pissenlits par la racine, avant de vite balayer de son esprit ces images insupportables? Taraudés par les mêmes questions, deux journalistes ont décidé de confronter l'ultime tabou dans *À la vie à la mort*, une exposition-reportage qui lève le voile sur la fin de vie de 24 personnes en phase terminale, immortalisées avant et après avoir rendu l'âme. Poignant.

Le projet des Allemands Walter Schels, photographe et portraitiste indépendant depuis 40 ans, et de Beate Lakotta, reporter au réputé magazine *Der Spiegel*, est en soi une histoire à

«Pourquoi refuse-t-on de montrer quelque chose de si naturel et d'inéluctable que la mort?»

part entière. Conjointes dans la vie, les deux journalistes, que 30 ans d'âge séparent, ont été poussés malgré eux à réfléchir à leur fin de vie, à la mort qui les séparerait tôt ou tard. Après avoir échoué à convaincre leurs patrons de publier leur photoreportage de personnes décédées, Beate prend une année sabbatique pour mener à bien ce projet fou. « Comme journalistes, on s'est dit qu'il fallait lever le voile sur ce sujet éfrayant et tabou, mais de façon très directe. Pourquoi refuse-t-on de montrer quelque chose de si naturel et d'inéluctable que la mort? » défend Beate Lakotta.

Le couple amorce alors son approche auprès de mourants, se lie avec les familles, récolte confidences et ultimes regrets. Accrochés à leur téléavertisseur, ils investissent la chambre des mourants, de jour comme de nuit, les ac-

VOIR PAGE A 10 : MORT



Le photographe allemand Walter Schels, avant et après sa mort.

SYNDROME HOLLANDAIS

Mulcair veut provoquer un débat national

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le chef du NPD entreprend aujourd'hui une visite des mines albertaines de sables bitumineux alors que ses critiques de l'industrie continuent de lui valoir des réprimandes. Loin de déplorer cette attention, Thomas Mulcair l'accueille favorablement, y voyant l'occasion de provoquer enfin un débat pancanadien sur l'exploitation des ressources pétrolières au pays.

M. Mulcair est arrivé hier soir à Edmonton. Il visitera ce matin les installations de Suncor, notamment son complexe minier et son unité de désulfuration des gaz. Il rencontrera ensuite la mairesse de Fort McMurray — là où se concentre la production bitumineuse albertaine — puis le vice-premier ministre de l'Alberta.

« Nous espérons continuer de travailler sur les enjeux de développement durable. Nous estimons que les choses telles qu'elles sont faites n'internalisent pas tous les coûts et que le principe de pollueur-payeur n'est pas appliqué », a expliqué M. Mulcair hier.

Le chef du NPD fait de plus en plus les manchettes depuis deux semaines à cause de ses propos concernant l'impact de l'exploitation des sables bitumineux sur les autres secteurs de l'économie canadienne.

VOIR PAGE A 10 : MULCAIR

ACTUALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Gestion à l'aveugle des CHSLD

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

La mauvaise gestion des CHSLD entraîne des pertes de dizaines de millions de dollars par an, conclut le vérificateur général par intérim Michel Samson, après une enquête dans les régions de Montréal et de Québec. Il a déposé hier un rapport qualifié d'accablant par l'opposition.

Le vérificateur général souligne plusieurs lacunes. Dans les seules régions de Montréal et de Québec, 827 patients pourraient habiter en ressource intermédiaire (RI) plutôt qu'en CHSLD. Cela permettrait d'économiser 27 millions de dollars, calcule le vérificateur général. Michel Samson souligne par ailleurs que la moitié des résidents des quatre RI qu'il a visitées pourrait demeurer à la maison si les soins à domicile étaient accessibles.

Sans appel d'offres

Un contrat de 20 ans de 18 millions de dollars par an, octroyé sans appel d'offres par l'Agence de la santé de la Capitale-Nationale à la résidence Côté jardins en échange de 174 lits, fait également sourcilier le vérificateur général. L'agence évoque « l'urgence » dans laquelle cette décision a été prise en 2007 : les urgences de la région de Québec débordaient et les lits de Côté jardins étaient disponibles rapidement. Aussi, dit la conseillère en communication de l'Agence, Pascale St-Pierre, pour expliquer la durée prolongée du contrat, « cela a permis d'attirer un partenaire privé et de négocier le prix ». « Ça peut se défendre, mais le contrat aurait dû être moins long et lancer un appel d'offres ensuite », estime le vérificateur général Michel Samson. Pour le ministre de la Santé, Yves Bolduc, « l'Agence a l'autonomie pour prendre ce type de décision », mais « le délai de 20 ans semble long ». Il a précisé qu'il comptait « questionner » l'agence à ce sujet.

De plus, malgré tous les efforts déployés, de plus en plus de patients en attente d'hébergement occupent des lits dans les hôpitaux, causant par effet domino l'engorgement des ur-

gences et l'allongement des listes d'attente en chirurgie. Cette situation a connu une augmentation de 21% entre 2006 et 2010 au Québec, selon le vérificateur général.

Selon le vérificateur général, les tarifs d'hébergement pourraient être revus. « Je ne ferai pas de parallèle avec les droits de scolarité », a déclaré Michel Samson en conférence de presse, mais les contributions sont les mêmes depuis une quinzaine d'années. Si les 61% d'hébergés qui paient la contribution maximale assumaient le coût réel du gîte et du couvert, soit 2147\$ par mois plutôt que 1665\$ actuellement, 111 millions pourraient être récupérés, selon lui.

Le ministre de la Santé s'est montré ouvert à une augmentation de tarifs, en point de presse. « Je ne suis pas certain que ça pourrait rapporter des montants aussi importants, mais s'il y a des iniquités à corriger, on va les corriger », a dit Yves Bolduc.

Réactions

À la période de questions, le chef de l'opposition officielle,

Pauline Marois, a qualifié le rapport du vérificateur général de « dévastateur ». « Accablant », dit pour sa part la Coalition avenir Québec, qui dénonce la fermeture de 700 lits en CHSLD.

Le ministre de la Santé soutient que le travail « est amorcé depuis quatre ans ». À propos de la longue liste d'attente pour une place en CHSLD, il a affirmé à la période des questions qu'« on ne peut pas faire mourir les patients plus rapidement ». Une remarque ironique, a tenu à préciser son attachée de presse ultérieurement.

« La réalité, c'est que nous sommes en train d'ouvrir des ressources intermédiaires, réinjecter l'argent dans les soins à domicile, faire une meilleure évaluation des besoins par l'évaluation de l'autonomie », a dit Yves Bolduc en point de presse.



REUTERS

SUBVENTION
DES INSTALLATIONS
SPORTIVESDes choix
politiques
sans analyse
objective

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

Ce sont des choix du cabinet ministériel, sans même que des analyses soient réalisées par les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui ont conduit à l'octroi de subventions totalisant 363 millions pour la construction et la rénovation d'installations sportives comme les arènes et les terrains de soccer ou de football dans les municipalités du Québec.

C'est ce qui ressort du troisième chapitre du dernier rapport du vérificateur général (v.g.) par intérim, Michel Samson, chapitre qui porte sur la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Créé en 2006, ce fonds accorde des subventions allant jusqu'à 50% du coût de projets visant des installations sportives.

Ainsi, des 918 demandes reçues entre 2006 et 2010, 418 d'entre elles, ou 45%, ont été rejetées d'emblée par le cabinet du ministre Jean-Marc Fournier jusqu'en avril 2007, puis par celui de la ministre Michelle Courchesne sans que des analyses soient effectuées en bonne et due forme par les fonctionnaires, illustre le v.g. à la page 9 du chapitre.

« Une certaine
iniquité »

« Notre examen d'une vingtaine de demandes non analysées confirme que ces projets ont trait à des organismes, à des installations et à des travaux similaires à d'autres projets qui ont été subventionnés. [...] Ainsi, rien ne motive à notre avis cette absence d'analyse », écrit-il.

« Il y a une certaine iniquité là-dedans, c'est certain », a souligné Michel Samson en conférence de presse. Il n'y a rien qui nous assure que ce sont les meilleurs projets qui ont été choisis. »

Le v.g. n'a pas le mandat de déterminer si ces choix politiques ont donné lieu à du favoritisme, a rappelé Michel Samson. « S'il y a des autorités qui sont concernées par ces aspects-là, elles vont nous contacter et on va collaborer avec [elles] à ce moment-là. Nous, notre travail, c'est vraiment un travail administratif. »

Une fois choisis par le personnel politique des ministres, les 500 projets ont fait l'objet d'analyses de la part des fonctionnaires. Or, en examinant 35 de ces dossiers, le v.g. a constaté que « l'analyse détaillée est souvent insuffisante pour soutenir la décision d'attribuer les subventions ». Qui plus est, ces avis au ministre sont « incomplets » puisqu'ils ne comportent aucune recommandation explicite quant à l'autorisation ou au rejet des projets.

Les fonctionnaires

Dans un entretien téléphonique hier, la ministre Michelle Courchesne a soutenu qu'il était impossible, comme l'affirme le v.g., que le personnel de son cabinet ait fait une première sélection des projets. Ce sont ses fonctionnaires qui ont écarté les projets, a-t-elle indiqué.

Les constatations du v.g. sont « une nouvelle démonstration du système libéral », selon le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault. À ses yeux, il s'agit de la « recette libérale qu'on a vue déjà dans la construction, dans les garderies ».

Le Devoir

❖ D'ici 2050, il y aura 9 milliards d'habitants sur la Terre. Que mangeront-ils?

La population mondiale atteint aujourd'hui les 7 milliards d'habitants – en 2050, elle sera de 9 milliards – et dans

l'industrie agro-alimentaire, la demande n'a jamais été aussi forte. Afin de pouvoir nourrir tout le monde à l'avenir,

un choix s'offre à nous : trouver une façon de créer de l'espace ou rendre nos terres arables plus productives.

La potasse et quelques autres engrais essentiels assurent présentement la moitié de la production agricole mondiale.

Ils enrichissent le sol et génèrent des récoltes plus fortes, plus saines et plus riches. Pour en savoir plus sur les avantages

de la potasse et voir comment nous contribuons à alimenter l'avenir, visitez PotashCorp.com.

Société d'engrais alimentaires
avec les plus grands moyens de production
au monde, nous contribuons à alimenter
l'avenir en rendant les terres arables plus
productives aux quatre coins de la planète.



La potasse.
On donne
un coup
de pouce
à la nature.

ACTUALITÉS

L'œuf de Colomb



MICHEL DAVID

Au moment où les casseroles reprenaient leur tintamarre, le Québec tout entier retenait son souffle dans l'espoir d'une entente qui mettrait fin à trois mois de turbulence. Même ceux qui se félicitent d'un réveil politique aussi contagieux appréhendent un dérapage qui pourrait tout gâcher.

Heureusement, le gouvernement est maintenant condamné à trouver un terrain d'entente, quitte à reculer, et les étudiants le savent. Une campagne électorale déclenchée dans ce climat surchauffé serait la plus hargneuse de l'histoire récente du Québec. La tournée du premier ministre Charest deviendrait un véritable chemin de croix dont chaque station menacerait de tourner à l'émeute.

Même le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, ne parle plus de geler les droits de scolarité, mais plutôt d'en limiter la hausse. Le mot « moratoire » a également disparu du vocabulaire des représentants des associations étudiantes. Personne ne pouvait cependant croire sérieusement qu'après 108 jours de grève, ils pourraient se contenter de soustraire 35\$ à une hausse annuelle de 254\$ pendant sept ans. Ils se feraient lyncher dans leurs assemblées.

On est encore très loin du compte, mais on sait maintenant qu'il est possible de réduire la hausse, ou même de l'annuler complètement et à coût nul pour l'État par un simple ajustement du crédit d'impôt applicable aux droits de scolarité.

Les événements des dernières semaines ont cependant démontré toute la justesse du mot de Yogi Berra: « Ce n'est jamais fini tant que ce n'est pas fini. » Au début d'une soirée qui s'annonçait longue, la présidente de la FEUQ, Martine Desjardins, ne cachait pas sa déception devant la lenteur des négociations.

◆ ◆ ◆

Pourquoi a-t-il fallu tout ce temps pour imaginer une solution en apparence aussi simple, qui n'est pas sans rappeler l'œuf de Colomb? D'un budget à l'autre, les fonctionnaires du ministère des Finances, qui ont été appelés en renfort hier, s'ingénient à faire reculer les limites de la créativité comptable. Ils savaient certainement qu'un jeu de vases communicants pourrait régler le problème. Si le fiscaliste Luc Godbout y avait pensé, cette hypothèse ne peut pas leur avoir échappé.

Il est très difficile de se défaire de la troublante impression que le gouvernement a sciemment pris un terrible risque avec la paix sociale en laissant traîner les choses à des fins strictement électorales. Le refus obstiné du premier ministre de simplement saluer les leaders étudiants relevait de la provocation. Qu'aucun incident mortel ne soit survenu lors de ces innombrables affrontements entre manifestants et policiers tient presque du miracle.

Qu'il s'agisse du Suroit, des subventions aux écoles juives, de la vente du mont Orford ou encore de la création d'une commission d'enquête sur la corruption dans l'industrie de la construction, M. Charest a démontré à quel point sa lecture de l'opinion publique peut parfois être erratique.

L'effet boomerang de la loi 78 a été franchement spectaculaire. Le gouvernement a voulu faire une démonstration de force, alors que la souplesse aurait été de mise. Il pensait pouvoir gagner une élection sur le dos des étudiants, mais le résultat de ce mauvais calcul est qu'il ne peut plus se lancer en campagne sans un règlement négocié.

Tout n'est pas perdu pour autant. Une entente ne fera pas disparaître l'insatisfaction qui n'a cessé d'augmenter au fil des ans, mais la période estivale est généralement propice à un gouvernement, ne serait-ce que parce qu'il se fait un peu oublier.

L'État n'a pas à partager avec les associations étudiantes la gestion de la sécurité publique, mais il ne se lancera certainement pas dans une campagne électorale sans que la loi spéciale soit à tout le moins suspendue, sinon carrément annulée.

◆ ◆ ◆

Avec 32% des intentions de vote, selon le plus récent sondage de Léger Marketing (31%, selon CROP), le PLQ est à son meilleur niveau depuis l'été 2011. Aux élections du 15 novembre 1976, il avait fait le pire score de son histoire avec 33,7% des voix. Cette fois-ci, les mêmes résultats pourraient lui permettre de former un gouvernement minoritaire.

La division du vote souverainiste pourrait coûter une bonne demi-douzaine de circonscriptions au PQ, soit au profit du PLQ, par exemple dans Crémazie, soit au profit de la CAQ, comme dans Nicolet-Bécancour.

Si les associations étudiantes pensent qu'une éventuelle entente ne sera qu'un expédient temporaire en attendant les prochaines élections, elles risquent d'être déçues. Un gouvernement libéral minoritaire appuyé par la CAQ maintiendrait vraisemblablement la hausse des droits de scolarité, tandis qu'un gouvernement péquiste minoritaire pourrait avoir du mal à l'annuler.

Un tel contexte, où les positions des uns et des autres sont souvent dictées par les intérêts électoraux, ne serait pas nécessairement le plus propice à la tenue du grand forum sur l'avenir des universités québécoises que réclament les étudiants.

mdavid@ledevoir.com



À 20h piles, les casseroles ont encore résonné hier à Montréal, mais aussi dans plusieurs autres villes du Québec, du Canada et même des États-Unis. PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le Canada aux casseroles

Des milliers de sympathisants au mouvement étudiant québécois se sont joints au tintamarre dans une soixantaine d'agglomérations du pays

MARCO BÉLAIR-CIRINO

À 20h, heure de Terre-Neuve-et-Labrador, des dizaines de personnes — dont une revêtant un chandail du Canadien — se sont rassemblées au cœur de St. John's pour... taper sur des casseroles. Au total, quelques milliers de sympathisants du mouvement étudiant québécois ont fait résonner casseroles et cuillers *from coast to coast*, alors que s'amorçait le premier match de la finale de la LNH. C'était *Casseroles Night in Canada*.

Dénonçant la hausse des droits de scolarité décrétée par le gouvernement du Québec, mais également la loi 78, adoptée il y a deux semaines par l'Assemblée nationale, ils ont bruyamment manifesté dans une soixantaine d'agglomérations à travers le Canada — et à certains endroits aux États-Unis et en Europe — leur « solidarité » avec les mécontents québécois à l'aide d'« armes de libération », c'est-à-dire leurs ustensiles de cuisine.

« Le projet de loi 78 est la plus grave menace pour nos libertés civiles depuis la Loi sur les mesures de guerre », a souligné l'instigateur de l'événement, Ethan Cox. « Les gou-

Voisins, « sortez casseroles »

Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé a lancé un appel à tous les Québécois: « Sortez casseroles et BBQ sur le perron! » « Une des retombées inattendues de ce tintamarre [...], c'est le plaisir exprimé par plusieurs citoyens de faire connaissance avec leurs voisins. [...] Samedi, poursuivons cet esprit de rapprochement communautaire avec la Fête des voisins », invite la coordonnatrice des grands événements au RQVVS, Nadine Maltais, dans une invitation diffusée hier sur le fil de presse du gouvernement du Québec.

vernements ne peuvent pas être autorisés à résoudre leurs problèmes en légiférant afin de supprimer le droit à la dissidence », a ajouté l'auteur, appelant à ce que cette « loi draconienne » soit abrogée.

À Toronto, près de 300 personnes — pour la plupart des étudiants membres du chapitre on-

tarien de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — ont tapé sur leur casserole dans le parc Dufferin Grove sous l'œil enchanté de l'ancien dirigeant de la Coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante élargie CASSEE Xavier Lafrance.

« Ça montre la solidarité avec ce qui se passe au Québec, la cause étudiante, mais également la répression à laquelle cette cause-là fait face, mais aussi parce qu'on veut essayer d'apporter l'esprit démocratique combatif de ce mouvement-là ici, en Ontario », a affirmé sur les ondes de RDI l'étudiant à l'Université York qui s'était fait connaître lors de la grève étudiante de 2005.

Les casseroles du Québec ont trouvé un écho également à Halifax, à Kingston, à Brampton, à Winnipeg, à Kamloops et à Vancouver, alors que des centaines de personnes ont manifesté dans plusieurs villes québécoises, dont Québec et Montréal, où s'est élancée à 20h45 la 37^e manifestation nocturne consécutive.

Le Devoir

L'ONU fait la leçon à Québec sur sa loi spéciale

Des rapporteurs spéciaux se disent préoccupés par les arrestations massives de la nuit du 24 mai

LISA-MARIE GERVAIS

L'Organisation des Nations unies (ONU) a rabroué le gouvernement du Québec, l'exhortant à respecter les droits des étudiants et des manifestants. Elle a aussi critiqué la loi spéciale adoptée par le gouvernement Charest en soulignant que cette législation « restreint indûment le droit d'association et de réunion pacifique au Québec ».

L'ONU s'en tient au rapport fait par deux experts indépendants qui ont précisé qu'ils sont en contact avec le gouvernement, qui aurait promis de clarifier ces questions. Les rapporteurs spéciaux auraient particulièrement été préoccupés par les « actes de violence graves » et les arrestations massives de la nuit du 24 mai dernier, alors qu'au moins 700 manifestants ont été arrêtés à travers le Québec.

« Il est regrettable que les autorités aient recouru à une approche restrictive, plutôt qu'au dialogue et à une médiation pour résoudre la situation actuelle », a fait savoir l'un de ces rapporteurs, Maina Kiai, par voie de communiqué. Selon M. Kiai, la loi 78 fait porter une charge trop importante aux associations étudiantes et le montant de leurs amendes (jusqu'à

125 000 \$) est « disproportionné » et « de nature à dissuader les étudiants d'exercer leur droit à la liberté de réunion pacifique ».

Dans leur rapport, les deux experts ont insisté sur l'importance de protéger les droits à la liberté de réunion pacifique, d'expression et d'association des étudiants. Ils reprennent ainsi en bonne partie les arguments avancés par ces derniers qui, en compagnie des syndicats et d'autres individus et organismes de la société civile, ont contesté la loi 78 devant les tribunaux vendredi dernier.

Le nouveau règlement municipal adopté par la Ville de Montréal, qui vise à encadrer les manifestations, reçoit aussi son lot de critiques. Les rapporteurs le soupçonnent de présumer d'emblée que les réunions ne seront pas pacifiques. Une législation qui exige qu'un itinéraire soit fourni ne doit pas non plus servir « à des fins abusives pour restreindre le droit à la liberté de réunion pacifique ». Et pour le port du masque? Les individus devraient avoir le droit de porter les habits de leur choix pourvu que cela n'affecte pas le droit des autres, soutient l'ONU.

Le Devoir

Argenteuil: le Bloc contre l'ancien bloquiste

Les vieilles amitiés politiques ont des limites: le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, a lancé hier un appel aux électeurs d'Argenteuil pour qu'ils votent en faveur du Parti québécois lors de la partielle du 11 juin... une façon de couper l'herbe sous le pied du candidat de la Coalition avenir Québec, l'ancien député bloquiste Mario Laframboise. Ce dernier a collaboré à l'organisation des campagnes du Bloc au cours des der-

nières années, ayant été notamment organisateur en chef en 2011. Il a aussi présidé la campagne au leadership qui a couronné M. Paillé. Mais celui-ci estime que le candidat péquiste (Roland Richer) « a à cœur la souveraineté » et que c'est là l'objectif commun du PQ et du Bloc. « Je me sens bien dans mes valeurs d'appuyer le PQ, a-t-il dit hier. Il faudrait demander à ce candidat québécois comment il se sent. » M. Laframboise a été député du Bloc entre 2000 et 2011. Il affrontera M. Richer et la libérale Lise Proulx, qui tentera de conserver le siège de David Whissel. — Le Devoir

OGILVY
monsieur

30%
de rabais

sur une sélection de marchandises
printemps-été

SOLDES

SOLDES

OGILVY
depuis 1866

ESPACE HOMME AU 4^e
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
514.845.4742
ogilvycanada.com

ACTUALITÉS

Nouvelle charge antisyndicale du maire Labeaume

ISABELLE PORTER
à Québec

Convaincu que le rapport de force entre les maires et les syndicats n'est pas « normal », le maire Régis Labeaume réclame une série de pouvoirs, dont le droit au lockout, la possibilité de recourir à la sous-traitance et un meilleur partage du déficit des régimes de retraite.

« Il faut mettre fin aux vaches sacrées et aux tabous dans le secteur municipal », a-t-il lancé hier dans un long discours devant la Chambre de commerce. « La faiblesse actuelle du pouvoir de négociation des villes se traduit par des concessions salariales significatives », dit-il. La tactique syndicale est bien connue : on fait des gains auprès de l'employeur le plus vulnérable, puis on essaie d'inclure ces gains dans les autres conventions collectives. »

YAN DOUBLET LE DEVOIR
Régis Labeaume

Dès lors, il demande au gouvernement de changer la loi à plusieurs égards. Au premier chef, il souhaite faire modifier le Code du travail pour que les villes puissent mettre en lockout leurs employés, comme dans le reste du Canada.

D'emblée, on devrait laisser les villes définir seules ce qu'est un service essentiel en cas de conflit et leur permettre

de rappeler des travailleurs en invoquant des « situations exceptionnelles ou urgentes ».

Il réclame aussi l'élimination des plannings d'emplois pour recourir à la sous-traitance et demande au gouvernement d'intervenir pour que les déficits des régimes de retraite soient payés à parts égales par les syndicats et les villes.

Il souligne que la contribution de la Ville de Québec au régime de retraite augmente en moyenne de 34,5% par an depuis 2002 et avance que le déficit s'élève à 750 millions de dollars.

Enfin, Régis Labeaume s'attaque au système d'arbitrage pour les négociations avec les policiers et les pompiers. Il suggère que les mauvaises conditions de travail des arbitres favorisent les travailleurs. Plutôt qu'un arbitre « pigiste », il voudrait voir af-

fectés aux dossiers trois arbitres permanents.

« Je ne veux pas remettre en cause l'impartialité de personne, mais on sait qu'un arbitre qui imposerait un gel de salaire se ferait hara-kiri, car il ne recevrait plus d'autre mandat », a-t-il dit.

Gérald Tremblay sur une autre planète

La Chambre de commerce avait fait salle comble avec cette conférence très attendue. Tous les syndicats municipaux étaient d'ailleurs présents pour s'assurer de pouvoir répliquer sur place aux journalistes.

Le maire reproche au monde politique de vouloir pelletter ces problèmes en avant. Il n'a d'ailleurs pas caché son désaccord avec le maire de Montréal en ces matières. Interrogé à ce propos, il a soupiré avant de dire : « On n'est pas sur la même planète. [...] Je l'aime beau-

coup, je le respecte, mais honnêtement, on n'a aucune communauté de vision. »

En s'exposant ainsi, M. Labeaume voulait engager la population dans les négociations à venir avec les syndicats. Il souhaite que « chaque payeur de taxes connaisse très bien » les conditions de travail des employés de la Ville et leur impact sur son propre compte de taxes. « Je ne serai pas tout seul là-dedans », a-t-il dit hier après la conférence.

La Ville est actuellement en arbitrage avec ses pompiers, et les cols bleus ont voté un mandat de grève en avril. Les relations sont tendues avec les fonctionnaires et les policiers, mais ces derniers ont signé leur dernier contrat de travail en 2011.

Les uns après les autres, les représentants syndicaux ont mis en doute les données qu'il a

avancées. « Il y a des chiffres là-dedans qu'il faut faire vérifier par nos actuaux », a lancé la vice-présidente du syndicat des fonctionnaires, Linda Bélanger.

Du côté des cols bleus, Marc-André Dufour a parlé de « poudre aux yeux » et avancé que « la vérité dans la vie se situe un peu plus dans le milieu ». Il a toutefois reconnu qu'il y avait « des problèmes » avec les régimes de retraite et place à l'amélioration.

Chez les policiers, on a fait valoir que la Ville avait constitué elle-même son déficit des régimes de retraite en se donnant des congés de cotisation avant 1986 « avec la bénédiction du gouvernement ».

Les pompiers ont quant à eux défendu les règles d'arbitrage, qui « sont ben correctes », et leur arbitre actuel, « qui fait du bon travail ».

Le Devoir

CONFLIT AVEC LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Montréal peut aller en appel

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal pourra en appeler du jugement rendu en mars dernier par la Cour supérieure au sujet du litige qui perdure avec son vérificateur général, mais elle devra payer les honoraires d'avocats de Jacques Bergeron, a décrété la Cour d'appel dans une décision rendue hier.

En 2011, le vérificateur général a intenté une poursuite contre la Ville de Montréal afin de faire déclarer illégales les intrusions répétées dans sa boîte de courriels. En attendant que la cause soit débattue sur le fond, Jacques Bergeron a réclamé que la Ville acquitte ses factures d'honoraires d'avocats, soit plus de 300 000 \$, ce qui lui a été accordé par la juge de la Cour supérieure Guylène Beaugé le 5 mars dernier.

Estimant que la juge a commis plusieurs erreurs en droit, la Ville s'est adressée à la Cour en avril dernier pour demander l'autorisation de porter la décision en appel.

Dans une décision rendue hier, la juge Marie St-Pierre accorde à la Ville la permission d'interjeter appel, mais elle rejette sa demande de surseoir à l'exécution provisoire du jugement de la Cour supérieure. Ainsi, la Ville n'aura d'autre choix que d'assumer les frais d'avocats du vérificateur même si elle avait fait valoir à la Cour qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Ville n'avait pas à payer les frais d'avocats d'un fonctionnaire qui la poursuit.

« Le jugement attaqué jouit d'une présomption de validité et il appartient à celui qui s'en plaint d'en démontrer la faiblesse apparente », souligne la juge St-Pierre. « Tout en reconnaissant que les questions soulevées sont importantes et sérieuses, je ne peux pas dire que le jugement est entaché de faiblesses majeures ou apparentes », ajoute-t-elle. L'audience en Cour d'appel aura lieu le 26 octobre prochain.

Le Devoir

Les arrondissements nagent dans les surplus, selon Michael Applebaum

JEANNE CORRIVEAU

Les arrondissements montréalais se plaignent depuis des années de leur sous-financement, mais s'il faut en croire le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Michael Applebaum, ils nagent dans les surplus. Alors que la ville centre doit se contenter d'un excédent de 27 millions de dollars au terme de l'année 2011, les arrondissements, eux, disposent de surplus accumulés totalisant 190 millions de dollars, a fait valoir hier M. Applebaum.

Lors de rencontres avec les médias hier, M. Applebaum a dressé le bilan des états financiers de la Ville. Selon lui, les chiffres en disent long sur la réalité financière des arrondissements.

« Certains élus ont dit que tout l'argent était à la ville centre, mais quand on regarde les chiffres, ce n'est pas le cas », a indiqué M. Applebaum. Passant en revue les surplus enregistrés par les arrondissements qui se sont plaints haut et fort au cours des derniers mois, il a été particulièrement cinglant à l'endroit des maires issus des partis d'opposition.

Des exemples

L'arrondissement du Sud-Ouest, qui avait créé la fermeture d'une piscine pour boucler son budget — avant de revenir sur sa décision par la suite —, a fini l'année 2011 avec un surplus de 4,2 millions, a souligné M. Applebaum.

Malgré ses récriminations, Lachine, qui avait mis à pied 15 employés et aboli les camps de jours, a récolté un surplus de 3,4 millions. « C'est 10% de leur budget, c'est énorme », commente M. Applebaum.

Le Plateau-Mont-Royal s'est distingué du lot en terminant l'année avec un déficit de 94 000 \$. « Tout le monde a été capable de faire un surplus, mais pas eux », note M. Applebaum.

Quant à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il a utilisé la totalité de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Michael Applebaum, photographé ici lors d'une conférence de presse en compagnie du maire Gérald Tremblay, a dressé hier le bilan des états financiers de Montréal.

son surplus 2011 pour boucler son budget 2012. « Ils n'ont pas fait de compressions comme on le leur avait demandé. Ils ont pelleté ça en avant. [...] Ce n'est pas une façon de gérer un arrondissement », tranche M. Applebaum.

Les chiffres dévoilés par M. Applebaum sont exacts, mais ils sont trompeurs, estime Marie Otis, attachée de presse du maire du Sud-Ouest, Benoit Dorais. « On a l'air riches, mais de notre surplus de 4,2 millions, il faut enlever 2 millions pour combler notre déficit de 2012 et 1,1 million pour une dette contractée pour l'achat du terrain de l'ancienne usine Seracon qui sera transformé en parc », explique-t-elle.

De son côté, la mairesse de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Anie Samson, souligne que l'hiver a été clément, ce qui a bien servi les arrondissements. « On a été chanceux et on a eu

un boom immobilier intéressant, mais ça ne règle rien à long terme », dit-elle.

La sortie de M. Applebaum survient à une semaine du dévoilement de sa réforme sur le financement des arrondissements qui doit régler les iniquités budgétaires au sein de la Ville. Après avoir consulté les 19 arrondissements montréalais afin d'entendre les doléances des maires, M. Applebaum compte soumettre ses recommandations au comité exécutif mercredi prochain.

Michael Applebaum n'a pas voulu révéler le contenu de la réforme qu'il présentera, mais celle-ci pourrait contenir une indexation de la dotation aux arrondissements et une bonification du fonds de développement. La Commission des finances fera ses propres recommandations demain.

Le Devoir

L'ÉCOLE d'ÉTÉ m
DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
DU 16 AU 19 AOÛT 2012
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNE ÉCOLE DE CITOYENNETÉ
AUX AIRS DE FESTIVAL
POUR LES 15 À 35 ANS

www.inm.qc.ca/ee2012
f ecoledete
e @ee_inm | #ee2012

ON PASSE AUX ACTES

Devenez des leaders citoyens
CONFÉRENCIERS INSPIRANTS | ATELIERS ENGAGEANTS | RENCONTRES FASCINANTES
IDÉES EFFERVESCENTES | SOIRÉES ENDIABLÉES | PROJETS INNOVANTS

 Hugo Latulippe Réalisateur	 Françoise Wardel Québécoise solidaire	 Laure Buglino Écosociologue	 François Mulcair Journaliste et animateur	 Thomas Mulcair Nouveau Parti démocratique	 Steven Gullbeault Équithère	 Dominique Anglade Coalliton Avenir Québec	 Luc Godbout Professeur	 Pierre Curzi Député Indépendant	 Marie-Maude Dents Journaliste
--	--	---	--	--	---	---	--	--	---

Ainsi que :
Léo Bureau-Blouin, FECQ • Martine Desjardins, FEUQ • Gabriel Nadeau Dubois, CLASSE
et plusieurs autres !

L'École d'été est soutenue financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876



ROLEX

Inondations à Montréal: impossible de mieux faire

Il faudra peut-être s'habituer à ces images d'égouts qui explosent et libèrent de puissantes colonnes d'eau : selon le maire de la ville de Montréal, Gérald Tremblay, aucun réseau d'aqueduc n'est capable de supporter le débit d'eau amené par des pluies aussi violentes que celles de mardi après-midi. Hier, M. Tremblay a indiqué que la métropole a reçu 54 mm d'eau en 30 minutes. C'est là un minimum, a-t-il ajouté, puisque les forts vents ont probablement faussé les données et « sous-estimé d'environ 20 mm » le total reçu. « Aucun réseau collecteur n'aurait pu gérer la quantité d'eau tombée », a soutenu M. Tremblay. « On peut bien investir des milliards, mais c'est impossible pour le réseau d'absorber autant d'eau [aussi vite] ». Par ailleurs, le maire s'est dit « conscient » des dommages subis par plusieurs propriétés, mais a laissé entendre que ce sera aux assureurs privés de voir au suivi. « Les pluies abondantes que nous avons connues ne sont plus des événements d'exception. Il faut considérer des options concrètes pour faire face aux répercussions de ces changements climatiques », a rétorqué l'élu de Vision Montréal Chantal Rouleau, vice-présidente de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. — Le Devoir

Décollez !



ACTUALITÉS

FORMATION LINGUISTIQUE SUR LA COLLINE

L'opposition accuse les conservateurs de faire peu de cas du bilinguisme

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

En reléguant la formation linguistique aux budgets des députés, le gouvernement conservateur montre une nouvelle fois son mépris pour le bilinguisme au pays, ont scandé les partis d'opposition.

Comme le publiait hier *Le Devoir*, en vertu des réductions budgétaires imposées à tout l'appareil gouvernemental par les troupes de Stephen Harper, la Chambre des communes ne paiera plus les cours de langue

seconde offerts aux employés des députés et des chefs politiques. Ce sera aux élus d'en assumer les coûts, à même leur budget d'environ 315 000 \$ par année. «*Ça va être très négatif pour le bilinguisme sur la colline parlementaire*», a déploré le néodémocrate Yvon Godin.

Mécontents de la décision, ses collègues ont demandé aux agents des Communes de faire machine arrière, et ils espèrent obtenir une réponse d'ici la prochaine rencontre du bureau de régie interne lundi. Car le bureau avait simplement approuvé une réduction budgétaire pour

les députés et non cette mesure particulière. Celle-ci va plus loin, selon eux, puisque les néodémocrates croyaient que seuls les cours offerts à l'extérieur d'Ottawa seraient retranchés. Or ce sont tous les cours qui ne seront plus payés pour les employés des députés et des chefs politiques.

Une affaire de budget

Au moins un député conservateur avait déjà laissé entendre hier que l'apprentissage d'une langue seconde pourrait bel et bien être écarté pour ses employés. Quand on lui a demandé

s'il y consacrerait une partie de ses fonds, James Lunney, de la Colombie-Britannique, a rétorqué que les «*budgets sont déjà sujets à des restrictions. Ils sont gelés*». Une réponse que craignaient justement les députés de l'opposition.

D'autres au Parti conservateur ont répondu qu'ils y réfléchiraient le moment venu, laissant entendre qu'ils seraient quant à eux disposés à dégaier l'argent nécessaire.

Or cette décision «*envoie le signal aux gens du pays que les conservateurs ne prennent pas le bilinguisme officiel aussi au sé-*

rieux qu'ils le devraient», a accusé Don Davies, du NPD. «*Banaliser cela au point de dire que c'est strictement une question budgétaire, ça démontre le manque de sensibilité de ce gouvernement*», a renchéri le libéral Denis Coderre.

Le ministre des Langues officielles, James Moore, a refusé de commenter le dossier, tout comme son collègue de la Francophonie, Bernard Valcourt, et le représentant du premier ministre au Québec, Christian Paradis.

Le Devoir

Colis macabres

La police recherche un suspect: Luka Rocco Magnotta

Sordide histoire. Soupçonné d'être derrière le meurtre d'un individu — dont un pied et une main ont été expédiés il y a deux jours par la poste à Ottawa —, Luka Rocco Magnotta est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

L'homme, âgé de 29 ans — connu également sous les pseudonymes Eric Clinton Newman et Vladimir Romanov —, habitait depuis environ quatre mois dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, à proximité de l'endroit où a été retrouvée il y a deux jours une valise renfermant un torse humain dans un état de décomposition avancé.

À Ottawa, également mardi, un colis contenant un pied humain a été découvert par une réceptionniste au bureau national du Parti conservateur. «*En ouvrant le colis, nous avons vu ce qui ressemblait à du sang et une odeur extrêmement répugnante s'est dégagée. [...] Nous ne sommes pas près de l'oublier*», a indiqué un porte-parole du parti politique par voie de communiqué.

Un second paquet, qui contenait une main, a été adressé au Parti libéral, mais il a été intercepté à un centre de tri de Postes Canada.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a confirmé que les deux colis provenaient de la métropole québécoise, précisant que ces découvertes étaient liées au torse retrouvé à l'intersection de la place Lucy et du boulevard Décarie.

«*C'est carrément dégueulasse [...] c'est morbide, c'est malade*», a lancé le député libéral Denis Coderre. «*C'est un désastre et c'est terrible pour les personnes affectées*», a quant à lui commenté le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique (NPD), Nathan Cuellen.

«**Horrible**»

En point de presse, hier après-midi, le porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, a qualifié le crime d'«*horrible*». D'autres parties du corps de la victime avaient été retrouvées sur les lieux du crime, a-t-il fait savoir, sans vouloir préciser lesquelles. M. Lafrenière a aussi indiqué que la victime et le suspect se connaissaient. «*Quel était le lien entre eux? On l'ignore pour l'instant*», a-t-il indiqué.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

CCQ: les employés de bureau réclament l'intervention de Québec

KATHLEEN LÉVESQUE

Les employés de bureau de la Commission de la construction du Québec (CCQ) réclament l'intervention du gouvernement dans le conflit qui les oppose à la p.-d.g. Diane Lemieux, dont la poigne serait à l'origine de «*l'enlisement des négociations*».

C'est ce qu'a soutenu hier en conférence de presse le Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB), qui annonçait qu'à moins d'une entente dans les prochains jours, quelque 600 syndiqués de la CCQ déclencheront une grève générale illimitée dès lundi prochain.

Le SEPB a demandé à la ministre du Travail, Lise Thériault, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, de s'impliquer dans le dossier. Sans contrat de travail depuis 2009, le syndicat estime que l'arrivée de Diane Lemieux à la barre de la CCQ depuis un an a accentué le conflit.

Selon le directeur exécutif du SEPB, Serge Cadieux, la p.-d.g. de la CCQ est «*personnellement responsable de l'enlisement des négociations et du gâchis actuel à la CCQ*» par son attitude d'affrontement.

Le syndicat table sur la volonté du gouvernement de mettre de l'ordre dans l'industrie de la construction pour obtenir gain de cause. Il a souligné qu'une grève générale entraîne-

rait des perturbations importantes, dont le vote d'allégeance syndicale géré par la CCQ qui débute lundi, ainsi que l'inspection des chantiers.

Étonnement

À la CCQ, on rejette cette interprétation en rappelant que les 300 inspecteurs de la CCQ ne sont pas membres du SEPB. «*Pour ce qui est du scrutin postal qui se déroule du 4 au 25 juin, nous sommes en mesure de le tenir sans aucun problème*», a soutenu Louis-Pascal Cyr, du cabinet de M^{me} Lemieux.

M. Cyr s'est par ailleurs étonné de la demande syndicale pour une intervention du gouvernement. «*C'est le monde à l'envers! Dans des conflits récents, comme ceux d'Air Canada, de Postes Canada et de CP, les syndicats, qui ont d'ailleurs la même filiation que le SEPB, ont dénoncé l'intervention du gouvernement parce que ça faussait le jeu de la négociation. [...] On voudrait que le syndicat soit sérieux et soit prêt à discuter*», a ajouté M. Cyr.

Lors d'une assemblée tenue mardi, les syndiqués ont rejeté à 86% la dernière offre de l'employeur. Au cœur du litige: le régime de retraite, qui connaît un déficit actuariel important de 136 millions. La CCQ propose de réduire la cotisation de l'employeur qui est assumée par les entrepreneurs en construction.

Le Devoir

ANNIVERSAIRE À SAGARD



Anonymous frappe encore. Les pirates informatiques Anonymous ont diffusé hier une vidéo de 120 minutes réalisée semble-t-il le 30 août 2008, à l'occasion d'une réception fastueuse pour l'anniversaire de Jacqueline «*Jacky*» Desmarais, épouse du président du comité exécutif de la multinationale Power Corporation, Paul Desmarais. On y voit défiler à Sagard, le vaste domaine de la famille Desmarais, un grand nombre de personnalités de domaines divers, dont George H. W. Bush, Jean Charest et Luc Plamondon, qui a créé pour cet anniversaire une scène de comédie musicale dédiée à M^{me} Desmarais. Les images de cette soirée courent depuis sur plusieurs réseaux sociaux. Elles posent, aux yeux d'Anonymous, des questions sur les rapports qu'entretient entre elle la classe dirigeante du pays. À voir au www.ledevoir.com

Échangeur A-20/A-25/R-132

ENTRAVES MAJEURES

RISQUE DE CONGESTION

FIN DE SEMAINE DU 1^{er} JUIN 2012
(du vendredi 23 h au lundi 5 h 30)

Deux voies disponibles dans chaque direction sur l'autoroute 20/25, à Longueuil.

- Fermeture des accès à l'autoroute 20 est (en direction de Québec) et à l'autoroute 25 nord (en direction de Montréal) en provenance de la route 132, de 8 h 30 à 23 h samedi et dimanche.

Note : la mise en place du chantier se fera de 23 h 59 à 2 h dans la nuit de vendredi à samedi et son démantèlement de 3 h à 5 h dans la nuit de dimanche à lundi. Pendant ces périodes, il y aura une voie disponible vers Montréal et deux voies vers Québec

DÉTOUR Les détours seront ballisés à l'aide de panneaux de signalisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables, cette intervention sera reportée.

FACILITEZ VOS DÉPLACEMENTS

Composez le 511 ou consultez le www.quebec511.info
Pour commentaires : dtem@mtq.gouv.qc.ca

Transports Québec

Dernière journée demain ! Jusqu'à 50 % de rabais.

Décollez et prenez l'air ! Économisez jusqu'à 50 % sur tous les tarifs de base.
Réservez d'ici minuit le vendredi 1^{er} juin avec le code AIR



Jusqu'à
50 %
DE RABAIS

Vols au départ de Montréal. Voyagez entre le 9 juin et le 14 décembre 2012. Mentionnez le code AIR. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 127 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 109 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 190 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 260 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 188 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 194 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 194 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 180 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 221 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 221 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 13 septembre 366 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 184 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 235 \$ Taxes et frais compris					

**PRIX
TOUT
COMPRIS**

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

*Réservation avant le 1 juin 2012. Voyagez entre le 9 juin et le 14 décembre 2012. Jusqu'à 50 % de rabais sur nos tarifs de base. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages.

ÉDITORIAL

RECENSEMENT

Eh oui! Le Québec vieillit!

Les données du recensement 2011 confirment ce que nous savions déjà: le Québec vieillit plus vite que la moyenne canadienne malgré un taux de fécondité à la hausse. À elle seule, l'immigration ne suffira pas à contrer les effets de ce vieillissement, il faudra plus. Quoi, et surtout comment?



cause d'un baby-boom plus imposant qu'ailleurs au monde, le nombre de Canadiens et de Québécois qui atteindront l'âge de la retraite d'ici une dizaine d'années est évidemment plus élevé que dans la plupart des pays développés. Or, pour remplacer cette main-d'œuvre sortante, le nombre des 15-64 ans qui composent la population active sera insuffisant, et pour la première fois il ira même en diminuant en termes absolus.

Même l'Ontario, avec qui nous avons l'habitude de nous comparer, n'aura pas à faire face à un tel déclin de sa population active malgré l'importante augmentation de ses retraités.

Pour contrer le phénomène, il y a bien sûr l'immigration et la hausse du taux de fécondité, mais cela ne suffira pas. Et dans l'ensemble canadien, la place du Québec, comme celle de toutes les provinces situées à l'est de la Saskatchewan, continuera donc à diminuer au profit de l'Ouest, dont la proximité avec l'Asie et la croissance économique attirent des travailleurs de partout, y compris du Québec et de l'Ontario.

De ces prévisions peu réjouissantes que le recensement de 2011 ne fait que confirmer, la plupart des économistes ont déjà conclu qu'elles appellent à des interventions aussi énergiques qu'urgentes étant donné leurs conséquences sur l'emploi, le PIB et les revenus des habitants comme ceux des gouvernements. Comment rehausser ou seulement maintenir la qualité des services publics sans creuser les déficits de l'État si les revenus stagnent ou, pire, s'ils diminuent?



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Pendant plusieurs décennies, le gouvernement fédéral s'était donné pour mandat de rétablir un certain équilibre financier entre les provinces par ses programmes de péréquation, d'assurance-emploi et les importants transferts en éducation, en santé et en services sociaux. Or, depuis les libéraux de Jean Chrétien et surtout depuis l'arrivée des conservateurs, on a éliminé les facteurs de redistribution de richesse d'à peu près tous les programmes de transfert à l'exception de la péréquation, dont on a tout de même plafonné le budget.

De plus, tout indique que les réformes à venir tendront pour la plupart à réduire les dépenses fédérales dans l'économie des provinces au profit de baisses d'impôt permanentes pour les entreprises et les contribuables prospères.

Les provinces pourront toujours suivre l'exemple du Québec, qui a récupéré les points de TPS à son avantage. Mais pour le reste, il ne faut plus s'attendre à grand-chose d'Ottawa en matière de développement régional et sectoriel, du moins tant que les conservateurs seront au pouvoir.

Dans ces conditions, si le Québec veut améliorer son sort, il doit s'atteler à imaginer des stratégies de croissance qui lui soient propres.

Que ce soit par l'exploitation des ressources et leur transformation, le développement technologique et les sciences de la vie, pour trouver sa place et croître, toute nouvelle stratégie devra faire appel à un modèle de partenariat économique qui fasse appel à la participation des citoyens, même lorsque les décisions ne font pas l'unanimité.

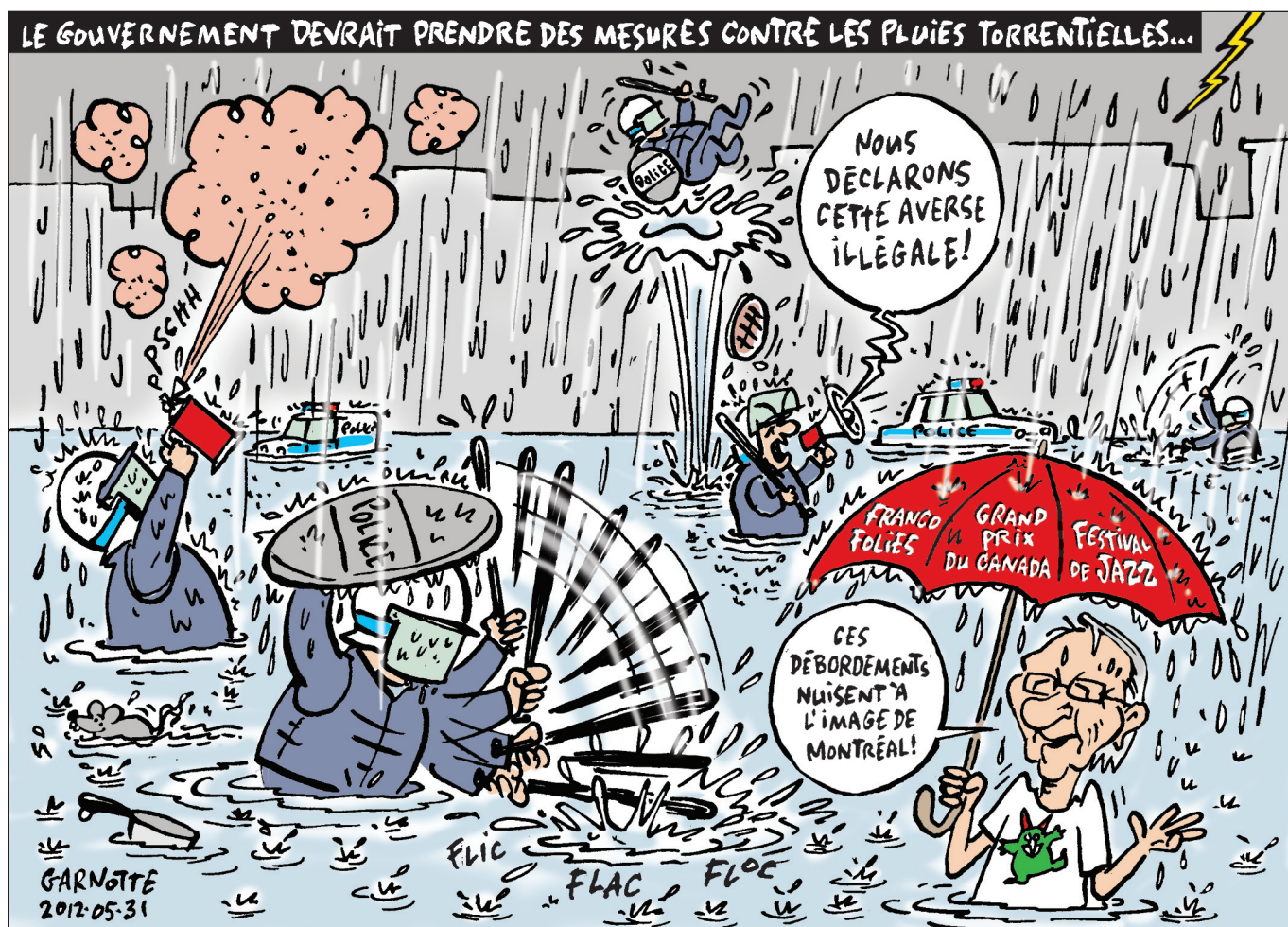
Au cours des neuf dernières années, le gouvernement Charest, comme le gouvernement Harper, a voulu imposer une vision unilatérale du développement dans laquelle seuls les investisseurs et les amis du régime avaient leur mot à dire. Convaincu qu'il saurait se passer des syndicats, des environnementalistes et surtout des citoyens concernés, dont la jeunesse, il a échoué. Ce fut le cas du dossier des hydrocarbures, de celui de l'éolien, du Plan Nord, de la hausse des droits de scolarité et même de l'imposition de la contribution santé, qui aurait été mieux acceptée sous une forme plus progressive.

Pour avancer, une société a non seulement besoin d'investissements, ce qui va de soi, elle a aussi besoin de la complexité d'une population qui y trouve son compte. C'est à cela que nos gouvernements doivent maintenant s'atteler.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Lois spéciales: l'équilibre du système de relations du travail est menacé

Après être intervenue dans les conflits chez Poste Canada et Air Canada, la ministre fédérale du Travail, Lisa Raitt, a déposé le 28 mai dernier à la Chambre des communes un projet de loi spéciale pour forcer les employés en grève du Canadien Pacifique à retourner au travail.

Depuis son élection le 2 mai 2011, le gouvernement Harper a mis son grain de sel à quatre reprises dans les relations du travail d'entreprises canadiennes. Un tel interventionnisme de l'État dans les relations entre un syndicat et un employeur est-il nécessaire? L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés estime que la liberté de négocier est une des pierres angulaires de notre régime de relations du travail. Cette succession de lois spéciales nous porte à penser que le gouvernement conservateur entend les choses autrement.

L'imposition par un tiers des conditions de travail d'une entreprise n'est pas une solution permettant de préserver la paix industrielle. Cela menace en effet l'équilibre du système de relations du travail. L'Ordre considère qu'un règlement négocié est toujours préférable à une solution imposée aux parties.

Selon madame Raitt, une intervention du gouvernement dans le conflit du Canadien Pacifique est nécessaire vu les impacts qu'il pourrait avoir sur l'économie du Canada. Il existe un qualificatif très clair pour un service qui doit être

maintenu en tout temps: essentiel. Si le gouvernement du Canada estime que les services offerts par le Canadien Pacifique, par Air Canada ou par Poste Canada sont essentiels, ne devrait-il pas prendre les dispositions législatives nécessaires pour que cela soit reconnu ainsi dans la loi canadienne? De cette manière, travailleurs, syndicats et gestionnaire sauraient à quoi s'en tenir et le droit de négociation serait respecté.

Autrement, l'Ordre demande au gouvernement fédéral de laisser les parties négocier librement selon les dispositions et mécanismes du Code canadien du travail.

Florent Francœur
 CRHA, président-directeur général de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
 Le 30 mai 2012

À nos chéquiers, maintenant!

Depuis trois mois, *Le Devoir* et son site Internet reflètent les opinions les plus diverses sur ce qu'il convient d'appeler la crise étudiante. Au travers de cette diversité, un trait commun semble se dessiner: l'instruction, tous trouvent que c'est important. Et qu'il faut y injecter davantage de sous. La seule différence entre carrés verts et rouges, dès lors, a trait à la provenance desdits sous. Les uns déclarent que la collectivité, pauvres comme riches, doit

tout casquer alors que les autres invitent les étudiants à investir 20% du coût de leur propre projet éducatif — la collectivité continuant de payer le reste.

Mais pourquoi devrions-nous attendre que le gouvernement passe aux actes? Pourquoi n'évitons-nous pas cet intermédiaire inefficace? Pourquoi ne hâtons-nous pas ce résultat tant espéré? Passons de la parole gratuite au geste: contribuons à améliorer les choses.

Les avenues sont nombreuses. Les universités disposent de fondations qui ne demandent qu'à recueillir nos dons. Mais oui, j'entends déjà les protestations: «Les universités sont mal gérées et doivent faire le ménage dans leurs murs avant de recevoir un sou de plus.» L'affirmation me semble gratuite, mais passons outre: ce n'est pas un prétexte pour être radin. Tiens, pensons à l'instruction primaire, trop souvent délaissée. La Société de Saint-Vincent de Paul, avec l'Opération bonne mine, aide les enfants moins favorisés à payer leurs fournitures scolaires. Le Club des petits-déjeuners aide les enfants à bien commencer leur journée en classe leur assurant de n'avoir pas le ventre creux. Pallier le vide des casseroles à la maison: voilà qui me semble vraiment utile.

Les avenues ne manquent pas. En toute logique, tous ceux qui ont applaudi, ou conquis, le mouvement étudiant ne devraient pas hésiter à manifester un réel appui à l'instruction en faisant un chèque. De combien? Un montant me vient à l'esprit. 325\$. Oserai-je lancer un défi?

François St-Pierre
 Le 29 mai 2012

LIBRE OPINION

Violence à Lionel-Groulx: voici notre version

COLLECTIF D'AUTEURS

Les événements qui ont mené au déploiement des forces de la Sûreté du Québec sur le territoire du collège Lionel-Groulx le 15 mai dernier sont comparables à la fameuse expérience de Stanley Milgram.

En effet, l'expérience menée par Milgram au début des années soixante a démontré qu'un sujet isolé, soumis à une figure d'autorité se situant dans la même pièce, arrivait à administrer des charges électriques mortelles à une troisième personne se trouvant dans une pièce contiguë. Le sujet isolé renonce ainsi à son autonomie, à son sens moral, et ne devient qu'un agent exécutif de l'autorité.

C'est ce rôle d'agent exécutif manipulé par l'autorité qu'a revendiqué la direction du collège en le martelant à son propre personnel, à ses étudiants et aux médias. «J'ai exécuté cette injonction contre ma volonté personnelle, il faut le dire. Je le faisais parce que je ne voulais pas placer mon collègue en situation d'outrage au tribunal», a plaidé Monique Laurin, la directrice générale de Lionel-Groulx, dans *La Presse* le 16 mai.

Or, la direction du collège n'évolue pas en vase clos sous la tutelle de Jean Charest, du juge en chef François Rolland, qui a émis l'injonction, ou de l'avocat Claude Carignan, défenseur des demandeurs. Avant le 15 mai de Lionel-Groulx, des événements similaires, parfois plus violents et troublants, avaient eu lieu dans les campus de l'Université du Québec en Out-

taouais, de l'Université de Montréal, et surtout la veille au cégep de Rosemont. La présence incongrue des forces policières ou d'agents de sécurité zélés dans les campus avait mené à des scènes de répression ou de confrontation surréalistes. La direction de Lionel-Groulx a choisi d'ignorer ces précédents événements et de procéder à sa propre expérience, clamant pompeusement après coup qu'elle «venait de faire la preuve, devant tout le Québec, que l'injonction n'est pas une bonne façon pour assurer le retour en classe».

Le 2 mai, soit une semaine avant l'audience de l'injonction, la direction semblait totalement autonome quand elle a diffusé un communiqué qui faisait état d'une entente prise entre elle, l'association étudiante et le personnel du collège. Cette entente stipulait que «les récents événements démontrent que les injonctions déposées à l'endroit des universités et des cégeps du Québec ne représentent pas une solution efficace au conflit [et qu'un] retour en classe dans un climat sain passe par le respect de la démocratie étudiante».

Cependant, lors de l'audience de l'injonction le 8 mai, la direction du collège n'a fait aucun plaidoyer dans le sens de cette entente et a même affirmé d'emblée qu'elle «consent [ait] à l'émission d'une injonction interlocutoire provisoire»; le juge Rolland n'avait pas encore rendu son verdict. La direction se plaçait donc à l'avance en simple agent exécutif. Cela est d'autant plus stupéfiant que d'autres directions de cégep, dont celle de l'Outaouais, avaient choisi

de plaider vigoureusement contre l'émission de telles injonctions, honorant leur parole donnée.

La direction du collège Lionel-Groulx a aussi respecté au-delà de la lettre l'ordonnance de l'injonction qui lui demandait de «prendre tous les moyens appropriés, nécessaires et raisonnables y compris le recours aux forces policières» pour assurer la reprise des cours. Elle a notamment embauché, à partir du 11 mai, la section B.E.S.T. de la compagnie de sécurité Garda, section qui avait déjà fait les manchettes pour l'intimidation physique et verbale dont elle avait fait preuve à l'Université de Montréal en avril dernier. Les employés de B.E.S.T. sont habilités entre autres à porter des matraques et à s'en servir: leur seule présence mettait le collège en état de siège réel.

Négligeant toujours les multiples démonstrations précédentes d'autres directions ayant réussi à préserver leur communauté de retombées néfastes pour tous, la direction du collège a porté plainte au criminel le 14 mai contre les étudiants qui voulaient faire respecter le mandat de grève voté démocratiquement, a ensuite affirmé aux professeurs présents que les cours n'étaient pas levés, «mais qu'ils pouvaient suivre la suite des événements [les arrestations des étudiants] à la télévision», a refusé de reconnaître qu'elle avait le pouvoir de retirer sa plainte en répétant que la situation était entre les mains de la police.

Le 15 mai, la direction a poursuivi sa logique de simple agent exécutif en faisant venir à nou-

veau le Service de police de Sainte-Thérèse, doublé cette fois de la SQ pour procéder aux arrestations nécessaires et pour dégager l'entrée du cégep grâce à une charge et à des grenades lacrymogènes. Après cet épisode traumatisant et malgré la tension accumulée dans les jours précédents, elle a refusé de lever les cours et a exigé que chaque professeur sous injonction se présente en classe à tout le moins pour «rétablir le contact» avec les demandeurs.

Les professeurs, le personnel, les étudiants, les parents présents ont subi pendant des jours l'interprétation legaliste qu'a faite la direction du texte de l'injonction. La direction avait aussi le «pouvoir de prendre les mesures requises afin d'assurer la protection du personnel, des étudiants», mais cette clause de l'injonction a été négligée, comme tous les précédents du 15 mai.

L'expérience de Lionel-Groulx a été fréquemment citée pour justifier l'adoption de la loi 78. Alors que la communauté du cégep est encore sous le choc des violences qu'elle a subies, de l'intransigeance aveugle de sa direction, elle doit se préparer à pire: la loi spéciale est une bombe entre les mains d'un tel agent exécutif.

Ont signé ce texte: Murielle Chapuis, Yovan Morin, Stéphane Gibeault, Nathalie Larouche, Vincent Duhaime, Pierre-Paul Proulx, Daniel Desroches, Jean Thibault, Eric Montpetit, Sébastien St-Onge, Judith Trudeau, membres du groupe des Professeurs indignés du collège Lionel-Groulx.

IDÉES

CONFLIT ÉTUDIANT

Une autre approche est possible...

BERNARD LANDRY

Ancien premier ministre du Québec

L'exceptionnelle mobilisation étudiante que nous vivons est en soi une manifestation civique positive: les jeunes s'engagent à nouveau. Espérons que cela laisse présager qu'ils iront à l'avenir aux urnes autant que leurs aînés et s'impliqueront sérieusement dans la politique. Évidemment, leurs justes causes n'autorisent par ailleurs aucune dérive anarchique, y compris la désobéissance civile qui ne sied aucunement à la situation actuelle ni à notre univers démocratique.

Curieusement, le présent nous ramène à certaines discussions des années 1960 qui sont toujours pertinentes. Comme président de l'AGEUM (Association générale des étudiants de l'Université de Montréal) et fondateur de l'UGEQ (Union générale des étudiants du Québec), j'avais, à l'instar de mes contemporains, des préoccupations proches de celles des jeunes d'aujourd'hui. J'ai même organisé la première grande et pacifique manifestation étudiante de notre histoire nationale autour de l'affaire Gordon.

Il n'y avait à l'époque aucun système public de prêts et bourses. Pour payer mes études, j'ai été officier dans l'armée canadienne comme Pierre Bourgault! Les étudiants de l'époque ont donc mené à ce sujet une vigoureuse bataille qu'ils ont gagnée, grâce notamment à l'ouverture de Paul Gérin-Lajoie, ministre libéral visionnaire qui créa le régime qui est encore essentiellement en place. [...]

Gratuité et salaire étudiant

Déjà, à l'époque, nous parlions de la gratuité scolaire et même davantage puisque certains camarades plus audacieux réclamaient un «présalaire» étudiant! Par la suite, j'ai toujours été fier de voir que nos droits de scolarité étaient atypiques sur notre continent et que nous étions plus près à cet égard de l'Europe que de l'Amérique.

Comme ancien leader étudiant devenu ministre des Finances, je ne pouvais honnêtement pas les augmenter, même durant l'indispensable retour à l'équilibre budgétaire après un demi-siècle de déficit continu. Devant le désastre de l'endettement des jeunes diplômés américains, il est clair que l'inspiration européenne est plus sage et plus juste.

À la lumière de ce contexte historique, il y a peut-être une solution à l'impasse actuelle pouvant nous mener à un avenir stable et juste si l'on parvenait simplement à s'entendre sur quelques réalités incontestables et en tirer courageusement les conclusions.

Principes sacrés

D'abord quelques principes sacrés qui devraient faire l'unanimité et servir de fondement à la solution recherchée:

L'éducation jusqu'à la limite des talents et la volonté d'étudier de chacun constitue un droit individuel fondamental. Elle est liée aux chances de bonheur des humains de partout, particulièrement dans la complexité des défis contemporains.



Les jeunes s'engagent à nouveau, constate Bernard Landry. Espérons que cela laisse présager qu'ils iront à l'avenir aux urnes autant que leurs aînés.

L'éducation doit être également une priorité collective absolue et l'instrument fondamental de la création et de la répartition de la richesse dont dépendent aussi les chances de bonheur collectif, plus encore dans le contexte québécois du vieillissement spectaculaire de la population.

Seul un niveau d'éducation exemplaire peut nous conduire à l'efficacité et à la productivité nécessaires pour satisfaire les besoins des jeunes comme des aînés et continuer à élever notre niveau de vie. L'éducation nous a sauvés en 1960, elle devra le faire encore et plus dans les années à venir et devenir aussi dominante que pouvait l'être la religion avant les années 1960, ce qui n'est pas peu dire...

Il est indéniable que certaines formations universitaires assurent beaucoup plus de revenus à leurs diplômés qu'à d'autres et que certaines sont aussi beaucoup plus coûteuses que d'autres.

Il a été démontré que, pour de profondes raisons sociologiques, les enfants des plus riches profitent plus du bas niveau de nos droits de scolarité. Il s'agit d'un transfert des pauvres vers les mieux nantis, comme l'a expliqué l'économiste Claude Montmarquette.

Effort collectif de bonne foi

À partir de ces quatre constatations irréfutables, on peut esquisser une solution qui, avec un effort collectif de bonne foi, pourrait régler la crise actuelle et assurer une paix durable à l'avenir. D'ailleurs, plusieurs intervenants respectables (Guy Rocher, Louis Bernard, Claude Castonguay, Léon Courville et d'autres) ont mis de l'avant certaines composantes d'une solution rationnelle et réaliste et qui aurait les fondements suivants:

Gratuité scolaire complète — enfin! — de la maternelle jusqu'à la plus haute diplomation universitaire suivant les talents et la volonté de chacun et chacune. Donc, aucune entrave matérielle d'accès aux études ne subsisterait, ni aux yeux des jeunes ni de leurs parents.

Par la suite, une fois les diplômes obtenus, un mode de paiement rétroactif des droits de scolarité tenant compte des critères suivants: **le coût réel des études par faculté et le niveau de revenu moyen lié à la profession pratiquée ou les revenus réels des diplômés.** Ainsi, le chirurgien et l'ingénieur auraient à rembourser plus que l'anthropologue et le professeur du secondaire.

Bien sûr, de nombreuses modalités seraient à étudier et à mettre en place: calendrier d'application, montants en cause, temps de remboursement, contrats avec les étudiants étrangers. Aucun de ces ajustements ne crée cependant de problèmes insolubles.

Ces droits modulés devraient par ailleurs être maintenus globalement à leur niveau d'avant la hausse et indexés pour qu'ils restent à leur niveau déjà exemplaire.

À ce virage majeur pourrait s'ajouter l'acceptation de demandes sensées des étudiants: états généraux, transparence de gestion, normes, etc.

Une telle approche, qui demande courage et lucidité, conserverait au Québec une position exemplaire en matière de droits de scolarité et serait compatible aussi bien avec la justice sociale, la marche vers un savoir accru et la santé des finances publiques. Sans compter une salubre conciliation avec une grande partie de notre jeunesse. Cela vaut la peine d'être exploré.

La recette gagnante



NORMAN SPECTOR

L'observation des événements se déroulant à Montréal et au Québec depuis quatre mois me ramène à ce qui s'est passé en Colombie-Britannique il y a presque trois décennies.

C'était en mai 1983. Après avoir fait campagne autour d'une plateforme de compressions suivant l'une des pires récessions de l'histoire de la province, le premier ministre Bill Bennett remportait un troisième mandat à la tête d'un gouvernement majoritaire.

Deux mois plus tard, au terme d'intenses discussions au sein du cabinet, mais pratiquement aucune avec la population, le gouvernement Bennett a déposé un budget ciblant les salaires et le nombre de travailleurs du secteur public. Quelques minutes plus tard, il a aussi déposé 26 textes législatifs comprenant l'élimination du contrôle du prix des logements et un projet de loi qui a éliminé la Commission des droits de la personne.

Comme l'opposition néodémocrate à l'Assemblée législative, nombre de Britannico-Colombiens estimaient que le gouvernement outrepassait son mandat électoral; moins d'une semaine plus tard, entre 35 000 et 40 000 d'entre eux se sont regroupés au stade Empire à Vancouver pour protester. Quelques jours plus tard, environ 25 000 personnes se sont rassemblées à Victoria sur les pelouses du parlement.

En août, le mouvement syndical a formé «Operation Solidarity». Il s'est également lié avec les groupes sociaux et communautaires, qui ensemble ont exigé que le gouvernement retire l'ensemble de la législation.

Au début, cette «Solidarity Coalition» recevait un appui considérable dans les médias (qui ne comptaient pas, en 1983, les réseaux de nouvelles continues). En bout de course, cependant, les éditorialistes appuyaient le camp des affaires et les syndicats du secteur privé dans le but de résoudre un problème préjudiciable à l'économie provinciale. Cette préoccupation n'était pas partagée par les médias de l'extérieur de la Colombie-Britannique, qui ont continué à dramatiser le conflit et à véhiculer des clichés.

En octobre, 60 000 personnes ont défilé dans les rues de Vancouver, la plus grande manifestation de l'histoire de la ville. Avec les mises à pied au sein de la fonction publique prévues pour la fin du mois, plusieurs commençaient à évoquer une grève générale illimitée.

À ce moment-là, le premier ministre Bennett a impliqué son sous-ministre (l'auteur de ces lignes...) dans les négociations et un nouveau contrat avec la fonction publique a été signé. Lors des pauses entre les négociations, un accord global destiné à mettre fin à la crise a été discuté avec le chef du plus grand syndicat du secteur privé. Cet accord a été entériné lors d'une rencontre de fin de soirée chez le premier ministre à Kelowna.

Plusieurs facteurs ont conduit à cet «accord de Kelowna» qui apportait des changements à certains projets de la loi, mais laissait intact le projet législatif dans son ensemble.

Le premier ministre Bennett bénéficiait d'une position de force sur le plan politique, fort d'un gouvernement majoritaire élu en mai. Il s'est engagé personnellement dès le début des manifestations, rencontrant par exemple les dirigeants de la Solidarity Coalition. Compte tenu du caractère extraordinaire de la situation, il ne s'est pas embarrassé de créer un précédent en acceptant de négocier avec des manifestants. Et il n'a pas chargé un ministre de mener ces pourparlers critiques: il les a conduits depuis son bureau.

De son côté, la Solidarity Coalition a commis plusieurs erreurs, dont la tenue d'une manifestation devant la maison d'un ministre du gouvernement et, plus tard, l'occupation du bureau du premier ministre à Vancouver. Plus important encore, la coalition a été déchirée par les divisions internes — entre les syndicats du secteur privé et public et entre les syndicats et les groupes communautaires.

Certains — peut-être de nombreux — travailleurs du secteur privé étaient prêts à se lancer dans une grève générale pour soutenir les syndicats du secteur public. Peu de travailleurs cependant étaient prêts à quitter leur emploi dans le but de promouvoir les demandes des groupes communautaires.

Dès le début, les dirigeants syndicaux contrôlaient la Solidarity Coalition, car ils lui fournissaient soutien financier et personnel. Experts négociateurs, ils savaient comment «vendre» à leurs membres un accord négocié, et ce, même si cela signifiait abandonner une moitié de la coalition.

LA RÉPLIQUE > COMPTEURS INTELLIGENTS

Une confiance aveugle

ANDRÉ BÉLISLE

Président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

BRIGITTE BLAIS

Analyste pour l'AQLPA à la Régie de l'énergie

L'a lettre publiée le 24 mai 2012 dans *Le Devoir* par 60 universitaires soutenant l'innocuité des compteurs intelligents WiFi proposés par Hydro-Québec ne correspond pas à l'état des recherches scientifiques sur les effets biologiques non thermiques des émissions de radiofréquences. Son contenu est contredit par les appels au principe de précaution émis par de nombreuses autorités publiques dans le monde, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'AQLPA soutient fermement qu'il arrive des moments où la logique de la prudence doit précéder et accompagner l'acquisition de la connaissance scientifique.

Comme Santé Canada et d'autres organismes établissent qu'il n'y aurait aucun effet thermique en deçà d'une exposition moyenne de 6000 000 µW/m², ces auteurs en déduisent que les compteurs intelligents d'Hydro-Québec, dont les émissions «moyennées» sont considérablement inférieures, seraient sans risque. Or aucune étude n'existe encore sur les effets thermiques et non thermiques des compteurs sans fil sur la santé.

La science ne parvient toujours pas à expliquer comment des rayonnements non ionisants peuvent provoquer des effets biologiques en deçà du seuil des effets thermiques. Depuis plusieurs années, des études épidémiologiques montrent une corrélation entre une exposition

LE DÉCLENCHÉUR > Mauvaise lecture

«Nous croyons que les craintes suscitées par les radiofréquences sont basées principalement sur 1. une méconnaissance de la nature de ces ondes et de leurs interactions avec le corps humain; 2. une mauvaise lecture de la littérature scientifique sur le sujet; 3. une méfiance envers les organismes locaux, nationaux et internationaux de santé publique.»

Collectif de 60 scientifiques, *Le Devoir*, 24 mai 2012.

aux radiofréquences à des seuils inférieurs (jusqu'à 100 µW/m²) et l'occurrence de divers effets biologiques (leucémie, tumeurs au cerveau, pertes neurologiques, etc.). Or, les mécanismes expliquant ces corrélations ne sont pas clairement compris. Tous s'entendent toutefois sur le fait que la recherche doit se poursuivre afin d'élucider les mécanismes non thermiques en cours et l'influence des variables en cause.

Débat scientifique

La recherche scientifique consiste actuellement en une accumulation d'études, dont certaines établissent des corrélations entre l'exposition aux champs électromagnétiques et des effets biologiques, alors que d'autres n'établissent aucun effet ou un effet différent. Devant ces d'études, un débat scientifique est en cours depuis plusieurs années. Il oppose d'un côté

ceux qui soutiennent que les effets biologiques non thermiques des RF ne sont pas démontrés, vu la non-reproductibilité des études, ce qui justifie à leurs yeux la prise de risque et le rejet pur et simple d'un questionnement plus poussé. De l'autre côté se trouvent ceux qui estiment que les études qui démontrent un tel effet sont suffisantes pour appeler à la prudence, car un risque est possible.

C'est à cette prudence qu'appelle le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS, qui a classé en 2011 les radiofréquences comme possiblement cancérogènes. C'est à cette prudence qu'appelle Santé Canada qui recommande de réduire l'exposition aux téléphones cellulaires, même si cette exposition reste très inférieure aux normes établies. C'est cette prudence que des organismes de santé publique à travers le monde recommandent, même s'il n'existe toujours pas de certitude hors de tout doute quant aux effets non thermiques des RF. Enfin, c'est cette prudence que préconise le Dr David O. Carpenter de l'Université d'Albany (É.-U.), venu témoigner pendant deux jours devant la Régie de l'énergie ce mois-ci.

Notre discours n'est pas alarmiste, il est prudent. Nous ne préconisons pas le maintien des anciens compteurs. Nous sommes favorables au déploiement de compteurs intelligents pourvu que des mesures de précaution simples et peu coûteuses soient mises en place afin de réduire ou d'éliminer l'exposition involontaire aux RF [...].

Les 60 universitaires auteurs de l'article seraient plus utiles au débat s'ils appuyaient ces simples mesures de prudence élémentaires, compte tenu de l'incertitude scientifique qui continue d'exister, plutôt que de les ignorer ou de s'y opposer aveuglément.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphanie Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (cartooniste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bérubé (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Desjardins, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Desjardins, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION : Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION : Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

MULCAIR

SUITE DE LA PAGE 1

M. Mulcair soutient que le Canada est atteint du « syndrome hollandais » (*Dutch disease*, donc « maladie » en anglais), soit que l'exploitation éfrénée de la ressource gonfle la valeur du dollar canadien, ce qui nuit au secteur manufacturier ontarien et québécois. Il estime que les profits sont artificiels dans la mesure où l'industrie n'assume pas les coûts environnementaux découlant de ses activités. M. Mulcair en appelle à l'internalisation de ces coûts.

Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Joe Oliver, a saisi l'occasion de ce voyage hier pour s'en prendre au chef néodémocrate. « *Malheureusement, Thomas Mulcair a été clair [quant au fait] qu'il n'appuie pas les sables bitumineux et qu'il veut les fermer, tuant des centaines de milliers d'emplois*, a prophétisé le ministre. *Le NPD tente de faire passer cet ordre du jour antidéveloppement en douce.* » Il reproche à M. Mulcair d'associer l'industrie des sables bitumineux à une « maladie », tronquant ainsi le concept économique revendiqué par le chef du NPD.

Pour M. Oliver, l'internalisation des coûts signifie « *précisément l'imposition d'une taxe*

sur le carbone qui détruirait les projets et pourrait faire cesser le développement complet. ». Il n'explique pas comment il en arrive à cette conclusion. Lorsqu'on demande au ministre s'il pense donc que tout se déroule bien avec l'exploitation des sables bitumineux, il répond de manière positive. « *Les règles sont respectées et avec la législation [le projet de loi budgétaire mammoth C-38], on va avoir pour la première fois des pénalités administratives imposées aux entreprises qui ne respecteront pas les règles.* »

M. Mulcair n'a jamais demandé la fermeture de l'industrie. « *On ne peut pas être contre une ressource naturelle* », disait-il encore récemment en entrevue avec *Le Devoir*. Il ne propose pas une taxe sur le carbone, mais plutôt l'instauration d'un plafond d'émissions avec un système d'échange de crédits entre les entreprises.

Dans les coulisses néodémocrates, on se réjouit de ce que le gouvernement conservateur prenne à bras-le-corps ce débat. « *Ce qu'on veut, c'est un débat concernant l'impact sur l'environnement et l'économie du développement des sables bitumineux*, explique un stratège. *Alors oui, sa sortie nous aide, même si on aimerait mieux un débat sérieux. Les conservateurs préfèrent raconter des énormités.* » Ce

stratège souligne qu'au cours des dernières semaines, deux sondages ont fait état d'une avance du NPD sur le Parti conservateur dans les intentions de vote, y voyant une preuve que les Canadiens ont cette question à cœur et qu'elle mérite d'être débattue.

Syndrome hollandais

La présence ou non au Canada d'un « syndrome hollandais » ne fait pas l'unanimité entre les groupes d'analystes. Hier, l'Institut Pembina, un groupe albertain spécialisé dans les questions de réglementation environnementale dans le domaine pétrolier, y est allé de sa propre analyse. Selon ce groupe de gauche, le Canada est atteint d'une variante atténuée du mal hollandais, qu'il baptise la « *fièvre des sables bitumineux* ».

L'Institut souligne que contrairement aux chiffres souvent martelés par le gouvernement fédéral, les retombées de l'exploitation des sables bitumineux ne sont pas si généreuses pour les provinces autres que l'Alberta. Selon ses calculs, 94 % de l'augmentation du PIB découlant de cette exploitation reviendra à l'Alberta d'ici 25 ans. L'Ontario en touchera 3 %, la Colombie-Britannique 1,3 %, et le Québec 0,7 %. Même écart dans les emplois créés (86 % en Alberta) et les revenus de taxa-

tion générés (87 % en Alberta). Bref, les disparités régionales sont pantagruéliques.

La bonne performance économique du Canada, souligne le rapport, masque ces disparités régionales. Ainsi, les exportations du Canada ont crû globalement entre 2000 et 2011, mais cette hausse masque la hausse vertigineuse des exportations de produits énergétiques (+111 %) et la chute des exportations de produits automobiles (-40 %), par exemple. En 1995, un groupe de travail avait prévu que les sables bitumineux canadiens produiraient 1,2 million de barils de pétrole par jour en 2020. Ce cap a été passé... en 2004, « *16 ans plus tôt que prévu* », note le rapport. L'Institut propose qu'Ottawa soit prévoyant et crée un fonds pour engranger les impôts perçus auprès des entreprises pétrolières (2,7 milliards de dollars en 2009-2010) afin de faire face aux périodes économiques creuses du futur.

À Edmonton hier, la période de questions s'est ouverte sur cette visite de M. Mulcair. La chef de l'opposition, Danielle Smith, a reproché à la première ministre Alison Redford de participer à une rencontre secrète à Washington plutôt que de rester dans la province « *défendre l'industrie contre les brutes [bullies] telles que Thomas Mulcair* ».

Le Devoir

IMPASSE

SUITE DE LA PAGE 1

nances, Raymond Bachand, a expliqué que ces « paramètres » impliquaient le respect du « cadre financier » du gouvernement et un réinvestissement dans les universités québécoises. En fin de soirée mardi, les étudiants ont fait une deuxième contre-offre que Mme Courchesne a qualifiée hier de « *beaucoup moins acceptable pour nous* ». En fin de soirée, une source gouvernementale soutenait que les étudiants ne « *semblaient pas vouloir déroger du gel* » des frais de scolarité.

Comme *Le Devoir* l'évoquait hier matin, la contre-offre des étudiants comprenait un scénario de réduction du crédit d'impôt pour les droits de scolarité de 20 à 16,5 %, ce qui permettrait de dégager quelque 30 millions. Cela compenserait l'annulation de la hausse prévue pour la première année, ce qui correspond à une demande du gouvernement : que l'opération se fasse « *à coût nul* ».

Hier, le gouvernement a tenté de faire fi de la seconde contre-offre et a répondu à la première, ce qui a déçu les étudiants. Selon nos informations, après avoir nié certains des chiffres des étudiants, la partie gouvernementale aurait finalement confirmé que la baisse de quelque 3 % du crédit d'impôt permettrait de récupérer 33,8 millions.

« Le mur »

La pomme de discorde était apparue publiquement avant la pause du souper, vers 18 h 20, alors que la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, avait exprimé sa déception quant à l'évolution des pourparlers en illustrant les choses ainsi : « *Nous sommes face à un mur.* » Elle avait par la suite pris soin de le diffuser sur Twitter, ajoutant : « *Mais nous resterons bien*

évidemment dans les négos. Les données doivent être analysées. »

En point de presse, Mme Desjardins a reproché à la partie gouvernementale de ne pas avoir analysé la deuxième contre-offre déposée par les étudiants mardi soir.

« *On n'a pas eu de retour sur cette proposition-là. On attend, on espère qu'après le souper [...]; on a appelé en renfort des gens du ministère des Finances pour essayer de regarder et évaluer les données* », a déclaré Mme Desjardins.

À la reprise des négociations en après-midi, Martine Desjardins avait soutenu que si le gouvernement avait vraiment pris le temps d'observer les propositions faites mardi par les étudiants, « *il est fort probable qu'on ait une entente* ». Du même souffle, Mme Desjardins avait indiqué que les discussions risquent bien de se poursuivre aujourd'hui.

« *Parfois, on dit que la nuit porte conseil. Semble-t-il que ça n'a pas été le cas cette fois-ci* », a soutenu le porte-parole de la CLASSE Gabriel Nadeau-Dubois au sujet de l'attitude contrastée du gouvernement en deux jours : « *On avait fait des pas en avant hier [mardi]. Cette fois-ci [mercredi], ça a été davantage des pas en arrière.* »

M. Nadeau-Dubois a soutenu qu'il « *y avait certaines choses sur lesquelles on pensait qu'on s'entendait [mardi] et sur lesquelles il semble qu'on ne s'entend plus. Je ne sais pas ce qui s'est passé* », a-t-il dit. Afin de garder la pression sur le gouvernement, le porte-parole a encouragé en début de soirée hier les gens « *à se mobiliser* », « *notamment dans quelques instants avec leurs casseroles, faire le plus de bruit possible pour témoigner encore une fois le désaccord d'une bonne partie de la population envers la loi 78 et la hausse des frais de scolarité* », a-t-il dit en point de presse.

Aux yeux du porte-parole (qui ne participe pas directement aux discussions), rien n'est exclu, même pas une rupture des négociations. « *Il va y avoir une décision de prise ce soir [hier]. On va*

peut-être revenir demain matin [aujourd'hui]. »

En matinée, le ministre des Finances Raymond Bachand a confirmé que la baisse du pourcentage du crédit d'impôt faisait « *partie des idées qui sont soumises* ». Il a souligné que le gouvernement, le 5 avril, avait déjà « *bougé un peu avec le crédit au niveau des bourses* » au moment où il annonçait la mise en place d'un nouveau mécanisme de remboursement proportionnel au revenu. Une annulation complète de ce crédit d'impôt permettrait de récupérer 138 millions, a-t-on confirmé au ministère des Finances, hier. Mais « *le crédit d'impôt, c'est de l'argent qui revient aux étudiants ultimement*... » a nuancé M. Bachand, qui se demande s'il ne s'agit pas de prendre de l'argent dans une poche pour en remettre dans l'autre.

Espoir

Les parties tentaient toutefois de s'encourager, à la reprise des négociations à 20 heures. « *On va justement trouver la bonne corde et des bons soutiens et on va franchir le mur* », a soutenu Martine Desjardins. « *Il n'y a pas d'obstacle insurmontable. C'est sûr que ça aiderait si le gouvernement était arrivé un peu mieux préparé en début de rencontre* », a déclaré le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin.

Si le gouvernement devait rejeter les contre-offres étudiantes, les associations ne seraient pas prises au dépourvu, avaient-elles plaidé en après-midi : « *On a plein de scénarios, vous allez voir, vous allez sourire, être probablement très surpris* », s'était amusée Martine Desjardins. « *On a probablement des dizaines de scénarios qui pourront être mis sur la table. Depuis le début, on a des solutions à proposer. [...] Des solutions, on en a encore plusieurs à venir* », a-t-elle rappelé.

Le Devoir

Lire aussi | Qu'est-ce que le crédit d'impôt pour droits de scolarité ? [ledevoir.com](#)

CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

serre seront trop élevées. Pour l'État, un tel système est habituellement neutre fiscalement. Par ailleurs, le système d'inspection des véhicules de plus de huit ans, déjà balisé par loi, devient dans ce plan d'ensemble une « *première étape* » vers des contrôles étendus aux autres véhicules pour en valider la performance énergétique.

En plus de rendre obligatoire dès le 1^{er} juillet prochain la norme Novo-Climat pour toute nouvelle construction résidentielle, le plan entend stimuler la construction de bâtiments verts, branchés sur les énergies vertes (solaire, géothermie, électricité et éolien).

D'autre part, à compter de 2018, Québec bannira par règlement l'utilisation de mazout lourd pour le chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels, une mesure dont il prévoit tirer des « *gains appréciables* » mais non chiffrés, comme partout ailleurs dans ce plan, du moins dans la version obtenue.

Selon le plan gouvernemental, qui pourrait être publié dès dimanche par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, les émissions de GES du Québec devraient grimper à 84,1 Mt en 2020 dans un scénario dit du « *cours normal des affaires* » (CNA), soit 5,3 Mt de plus que le niveau anticipé de 78,8 Mt pour 2012 (-6 % vs 1990). Mais Québec doit ramener ce volume d'émissions à 67 Mt d'ici 2020 s'il veut respecter son engagement annoncé par le premier ministre Jean Charest en 2009, soit 20 % sous le niveau de 1990. Cet objectif est similaire à celui de l'Union européenne.

La version du PACC-2020 obtenue par *Le Devoir* ne précise pas comment Québec compte réduire de 11,6 Mt ses émissions d'ici 2020 pour passer de 78,8 Mt en 2012 à 67,1 Mt en 2020, alors que les mesures contenues dans son plan affichent un « *potentiel de réduction de 6 Mt* ».

Par contre, le plan évoque plusieurs stratégies gouvernementales complémentaires, qui

sont en cours d'application et qui peuvent ajouter aux mesures du plan, tels les programmes d'amélioration dans divers domaines, comme les transports collectifs, la gestion des déchets, etc. Il semble néanmoins qu'une partie importante de l'effacement des émissions serait obtenue par l'achat de crédits d'émissions à l'extérieur du Québec dans le cadre du système d'échanges de crédits que doit mettre en place le Western Climate Initiative (WCI), lancé il y a quelques années par l'ex-gouverneur de Californie Arnold Schwarzenegger.

Dans les études qui ont précédé la commission parlementaire sur le PACC-2020, Québec avait déjà envisagé d'acheter des crédits pour effacer 4,4 millions de tonnes de GES émises sur son territoire.

Reddition

Selon la source du *Devoir*, Québec devrait réviser d'ici la divulgation du PACC définitif son chapitre sur la « reddition » de comptes en raison des critiques formulées à son endroit par le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, dans son récent rapport.

M. Cinq-Mars avait reproché au plan 2008-2012, qui comprendrait des investissements de 1,5 milliard, de ne pas évaluer « *l'efficacité du plan et les mesures qu'il inclut* ». Ayant eu accès au futur plan 2013-2020, le commissaire ajoutait qu'il n'avait vu « *nulle part [...] des analyses de l'efficacité de chacune des mesures* », ni même d'objectifs de réductions de GES le moins précis. Cette imprécision, concluait Jean Cinq-Mars, rend les résultats des 2,7 milliards prévus dans ce plan « *encore plus aléatoires* ». Le ministre Arcand aurait demandé des correctifs en ce sens.

Par ailleurs, la version obtenue ne précise pas si le PACC-2020 fera l'objet d'une consultation publique avant d'être formellement adopté. Il prévoit cependant une révision tous les trois ans afin d'ajuster le tir gouvernemental au besoin.

Principales mesures

Le PACC-2020 mise principalement sur le système de plafonnement et d'échanges de

droits d'émissions, déjà annoncé, et qui s'appliquera dès janvier prochain aux 100 principaux émetteurs industriels du Québec et, à compter de 2015, aux importateurs et distributeurs de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz) qui devront acquiescer des droits de 10 % pour toute tonne de GES en sus de leurs objectifs. Cet argent financera le PACC-2020 en remplacement des 200 millions obtenus chaque année en raison de la taxe carbone sur l'essence.

Les transports, dont le bilan de GES s'est accru de 33 % depuis 1990, accapareront 1,5 milliard en huit ans sur les 2,7 milliards prévus parce qu'il représente 43 % de nos émissions. Québec estime toujours que 25 % de tous les véhicules vendus en 2020 seront électriques, même si la tendance privilégie les hybrides. Chaque véhicule vendu devra afficher sa dépense d'énergie. Québec investira aussi dans l'intermodalité ferroviaire et dans les voies navigables pour réduire l'impact du transport lourd par camions. Les propriétaires des flottes seront aidés financièrement à passer au mode hybride ou au gaz et à améliorer leur logistique pour optimiser chaque déplacement.

Le secteur du bâtiment commercial, dont les émissions ont augmenté en raison des grandes surfaces depuis 1990, va devoir utiliser plus de matériaux moins énergivores comme le bois, même pour des édifices de plus de quatre étages, en plus de faire appel aux énergies renouvelables, un domaine où Québec entend réduire les obstacles réglementaires actuels.

En même temps qu'il veut réduire l'utilisation des halocarbures dans le domaine de la réfrigération, Québec veut aussi impliquer le secteur agricole en réduisant notamment son usage de fertilisants riches en protoxyde d'azote, un GES extrêmement puissant. Dans le domaine des déchets, Québec entend privilégier la biométhanisation des résidus organiques et valoriser davantage les biosolides municipaux (boues d'épuration) tout en favorisant l'émergence des bioénergies au Québec, un domaine qui fera l'objet d'une stratégie officielle en 2013.

Le Devoir

MORT

SUITE DE LA PAGE 1

compagnant jusqu'au dernier soupir. Pour donner un sens à ce grand saut, plusieurs malades consentent à être photographiés avant leur décès, puis après avoir rendu leur dernier souffle. Des portraits sont pris à quelques heures d'intervalle, d'autres au terme de plus d'un an d'agonie. Les morts sont parfois vieux, cheveux grisés et corps émaciés, mais d'autres sont jeunes. Très jeunes même.

Comme Elmira, cette fillette de 17 mois, emportée par une tumeur au cerveau. Ou le jeune Yannick Boechmied, 6 ans, mort 25 jours avant sa mère, Silke, elle aussi vaincue par un cancer. Photographiés côte à côte, le portrait posthume est bouleversant.

Curieusement, la caméra rend certains de ces 24 morts âgés de 17 mois à 83 ans furieusement vivants. Tantôt, c'est du côté des vivants que la mort est plus criante, elle qui rôde déjà au creux des pupilles. Chavirant, le regard de ceux qui se savent condamnés. Même bouches béantes et pupilles entrouvertes, les corps inertes restent dignes. La mort semble leur aller si bien. Vraiment ?

Le visage de la mort n'est-il pas parfois atroce, laid, repoussant ? À cette question, Walter Schels, qui a photographié des dizaines d'accouchements, rétorque que le visage de la mort lui apparaît maintenant beaucoup plus paisible que celui des premières heures de vie, croqué sur les visages de nouveau-nés grimaçants et hurlants, barbouillés de sang. « *Nous n'avons trafiqué aucune photo, seulement choisi les angles de prises de vue et l'éclairage pour respecter la dignité des mourants* », explique Walter Schels.

Si les images crues bouleversent, les textes qui accompagnent ces portraits, vignettes des derniers jours de vie, frappent encore plus dur. Car de ces ultimes confidences fusent colère, rage et tristesse, mais aussi paix et résignation.

Heiner Schmidt, un bel homme de 52 ans au sommet d'une belle carrière dans le milieu de la pub, se savait condamné en voyant la tache apparue sur la résonance magnétique de son cerveau. Au centre de soins palliatifs, ses amis en visite s'empressent de le divertir, rigolent, cigarette au bec et bière à la main autour de son lit, ergotant de babioles insipides. « *Personne ne me demande comment je me sens. Ce qui me blesse, c'est cette façon d'éviter le sujet, de parler de tout et de rien. Je vais mourir! Ne comprennent-ils pas?* » lit-on dans la vignette criante, qui accompagne son faciès capté, avant et après la mort.

« *Les commentaires qui reviennent le plus souvent sont l'immense sentiment d'injustice. Pourquoi moi? Nous savons tous pertinemment que nous allons mourir, mais nous n'y croyons pas profondément. Personne n'en parle. Walter voulait que les gens cessent de nier sa mort* », soutient Beate Lakotta.

À la vie à la mort confronte le plus tenace des tabous, mais humanise la mort en lui donnant le visage d'enfants, de mères, d'hommes ou de grands-pères qui pourraient être les nôtres. D'où l'effet coup de poing. « *Il y a autant de gens qui meurent chaque jour que de gens qui naissent, pourquoi n'acceptons-nous pas d'accepter cela, de le montrer et d'en parler* », soutient Walter Schels, récipiendaire d'un prix du World Press Photo.

L'exposition, présentée dans une salle de la basilique Notre-Dame par le cimetière Côte-des-Neiges, dans la foulée d'un partenariat conclu avec le Musée des religions du monde, a fait le tour de la planète depuis 2005, donnant un visage à la mort à travers l'Europe, l'Asie, le Japon et l'Amérique. Devant le succès public remporté par *À la vie à la mort* à Dresde, en Allemagne, les patrons de *Der Spiegel* ont finalement publié le reportage, en noir et blanc, ce que ne fait jamais ce magazine à grand tirage. Pour une fois, la mort, la vraie, celle des gens ordinaires, a fait la une.

Le Devoir

À LA VIE À LA MORT
Espace B de la basilique Notre-Dame
Du 18 mai au 9 octobre 2012

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390